



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°23-2021 : Accord d'une remise exceptionnelle sur un contrat de professionnalisation– IUT de Lorient - Année 2020-2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 11 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud

Vu l'avis n°12-02-2021 du conseil de direction de l'IUT de Lorient

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés la demande de remise exceptionnelle de 1470 euros sur le dossier présenté.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 22

Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 26

- Pour : 26

- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Délibération n°12-02-2021 du conseil de direction de l'IUT de Lorient en date du 8 février 2021.

Remise exceptionnelle.